

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PROVINS



6d. Annexes

Plan des zones à risque d'exposition au plomb

Approuvé le 08 10 2025

L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes constructions antérieures à 1948 (arrêté N° 00 DDASS 06 SE du 2 juin 2000).